

Réaction d'Agnès Plainchamp, directrice de la bibliothèque départementale des Ardennes

Introduction

Beaucoup de dépôts ont répondu (Ham-sur-Meuse, Monthois, Machaut...) : ce sont les bibliothèques qui ont le plus faible niveau d'activité (souvent juste une armoire de livres dans une mairie, les prêts/retours sont gérés par la secrétaire de mairie). Mêlés à ceux des autres bibliothèques, leurs résultats donnent une vision plus négative que ce qu'était en réalité l'activité du réseau en 2006. Cela est renforcé par le fait que d'autres bibliothèques dont l'activité est importante, qui sont des bibliothèques récentes avec un salarié, n'ont pas répondu.

Certaines bibliothèques n'existent plus aujourd'hui, suite à la mise en place du Plan départemental de lecture publique en 2006. Le réseau a été modernisé : les toutes petites structures comme celles dont l'activité était réduite ferment au profit d'établissements plus importants ayant vocation à rayonner sur leur territoire. Il y a moins de bibliothèques gérées par des associations car dans le cadre du Plan, la BDP travaille en priorité avec les élus.

Quelques erreurs déclaratives sont repérées, à corriger dans les fiches des bibliothèques :

- Haybes : erreur dans la déclaration : 120 lecteurs en 2006
- Signy-L'Abbaye : seules 3 personnes salariées sur le total répondu affecté à la bibliothèque
- Douzy : fiche à retirer, trop d'erreurs.
- Givet : les résultats de 2006 sont meilleurs que ceux de 2010 : cela s'explique par la très forte baisse de population et par le fait qu'il n'y a plus que 3,5 salariés aujourd'hui. Cependant le chiffre fourni pour les inscriptions est vraisemblablement erroné.

Remarques générales sur la situation du département en matière de lecture publique

En 2006, le bibliobus passait 2 à 3 fois par an dans les toutes petites communes. La BDP n'exerçait aucun de ses grands domaines de compétence auprès des bibliothèques de niveau 1 (formation, accompagnement financier, expertise, animation).

Depuis, des liens ont été noués avec les plus anciennes (Givet, Vouziers) et des liens forts se sont créés avec les nouvelles bibliothèques, accompagnées depuis la phase de projet par la BDP (Signy-L'Abbaye, Monthermé).

Depuis la mise en place du Plan départemental de lecture publique, une commune qui veut obtenir une aide financière du Conseil général doit s'engager sur les normes suivantes :

- un nombre minimum d'heures d'ouverture, qui varie selon la catégorie à laquelle elle appartient,
- un budget minimum pour les acquisitions et les animations, dépendant également de sa catégorie,
- la formation des bénévoles,
- le recrutement d'un salarié qualifié à partir de 1 500 habitants.

L'est du département reste actuellement pauvre en matière de lecture publique. Un projet de création de bibliothèque « tête de réseau », qui rayonnerait sur cette partie du territoire, est à l'étude. Il s'agit de réhabiliter une graineterie, friche industrielle de 1 600 m².

Le personnel

Professionnels et bénévoles : les bénévoles sont nombreux dans les bibliothèques en 2006, ils le sont sensiblement moins aujourd'hui. Dans le cadre du Plan départemental de lecture publique, en effet, l'embauche d'un professionnel entraîne souvent à plus ou moins long terme le départ des bénévoles, souvent satisfaits de laisser la main (avec le sentiment d'avoir « tenu le cap » le temps nécessaire).

Les services offerts

Animations : par rapport à 2006, elles ont beaucoup augmenté, du fait des dispositions qui conditionnent l'aide financière du Conseil général. Toutes les bibliothèques créées suite à la mise en place du Plan font de l'animation. La BDP accompagne les bibliothèques dans leur mise en place.

Visites de classes : le chiffre obtenu dans le cadre de l'enquête d'Interbibly est conséquent (45 % des bibliothèques indiquent recevoir des classes) et sans doute un peu au-delà de la réalité.

Aujourd'hui 13 bibliothèques du réseau de la BDP organisent des visites de classes : Haybes, Donchery, Floing, Monthermé, Houldizy, Arreux, Poix-Terron, Hannogne, Signy-L'Abbaye, Montcy, Vouziers, Bogny et Givet.

Beaucoup de bibliothèques sont plutôt des lieux destinés aux personnes âgées, qui font par ailleurs de la desserte dans les écoles, mais celles-ci ne viennent pas à la bibliothèque.

La desserte des écoles a été supprimée en 2009 mais les enseignants peuvent venir chercher des livres à la bibliothèque près de chez eux ou à la BDA. On constate malheureusement qu'ils n'utilisent pas cette possibilité.

Accès Internet : aujourd'hui il est proposé aux lecteurs dans les nouvelles bibliothèques (issues du Plan départemental) mais pas dans les anciennes (antérieures au Plan). Cela est bien entendu lié aux « performances » de la bibliothèque : si elles n'ouvrent que très peu et pas pendant les vacances scolaires, il n'est pas pertinent d'investir dans le matériel informatique. Le Plan, en imposant un nombre d'ouverture large, favorise l'investissement.

Informatisation des bibliothèques : le choix du logiciel a été laissé aux bibliothèques, mais la plupart ont choisi le logiciel conseillé par la BDP car beaucoup de services y sont associés : licence, formation, paramétrage, achat de matériel s'il y a création de bibliothèque. Les bibliothèques paient le logiciel et une quote-part de la maintenance.

Services aux personnes handicapées

Portage à domicile : ce service fonctionne bien dans le réseau, grâce aux bénévoles. Par exemple, suite à la fermeture de la bibliothèque dont elle s'occupait, une bénévole va dans la commune voisine de Poix-Terron chercher des livres qu'elle apporte à des personnes âgées de son village.

Le fonds documentaire

Collections : les déclarations des bibliothèques en termes de prêts de la BDP sont à pondérer car les bibliothèques répondent en simultané alors qu'il y a un renouvellement 3 fois dans l'année.

En 2006 : 90 % des livres prêtés par les bibliothèques sont ceux de la BDP. À cette date, le gros chantier de désherbage des collections des bibliothèques par la BDP n'avait pas été fait. Les bibliothèques étaient de ce fait moins attractives, les documents du fonds propre ne sortaient pas ou fort peu.

Documents audios et vidéos : en 2006, aucun prêt de document de ce type n'était possible. Aujourd'hui, un fonds audio est disponible, il continue à être alimenté (20 000 CD aujourd'hui) mais la BDP est confrontée à l'absence de discothécaire dans le réseau. Elle incite les bibliothèques à ne pas faire l'acquisition de CD et à exploiter au maximum son propre fonds.

La BDP n'envisage pas de constituer un fonds de vidéos : aujourd'hui, avec l'évolution des supports et de l'équipement dans les foyers, cela ne semble plus présenter d'intérêt.

Par ailleurs il n'y a plus du tout de prêt de CD-Rom.

Au 1^{er} janvier 2011, la BDP sera dotée d'un portail qui facilitera la sélection des documents par les bibliothèques.

Les inscriptions

Inscrits : la parité observée entre le nombre d'inscrits adultes et enfants dans l'enquête n'est pas vérifiée. Il est probable que les bibliothèques ont compté individuellement les enfants qui viennent avec leur classe. Par ailleurs en général, dans les toutes petites bibliothèques, la BDP observe qu'il n'y a aucun enfant inscrit.

Coût de l'inscription : la BDP impose le prêt gratuit de ses collections, ce qui n'est pas toujours facile à faire comprendre aux élus mais aussi aux associations qui gèrent des bibliothèques, lesquelles conditionnant souvent l'emprunt de documents à l'adhésion à leur structure.

On ne relève pas de relation de cause à effet entre le recrutement d'un salarié et le tarif d'inscription.

Les heures d'ouverture

Horaires d'ouverture : les observations de la BDA rejoignent les conclusions de l'enquête.